



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**DEPARTEMENT DE L'AUBE
VILLE DE TROYES**

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 MARS 2026

Date de convocation et de publication : 23 Mars 2026

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Maire, est ouverte à 19h03.

Sont présents :

M. François BAROIN/ Maire

M. Mmes AUTIER, AZZAB, BAROIN, BAUDOUX, BAZIN-MALGRAS, BOUDADI, BOURDON, BRET, BRIOT, BROCHET, COURTIN, COURTOIS, DEHARBE, DENIS, DINIZ, DOBRAJE, DUPRE, FENEK, FREGANS, GARIGLIO, GEORGE, GESP LAHUGT, GRILLAT, HIOLET, HONORE, HUBERDEAU, HUPFER-CHARPENTIER, JAY, LAVILLE, LEMELLE, MANGEON, REVOLIO, ROBERT, SCHERRER, SEBEYRAN, SOMSOIS, SUBTIL, TAHRI, THOMAS (Mme), THOMAS (M.), TRAVERSA, TURPIN-PADIRAC, VAJOU, VINOT / Conseillers municipaux.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

M. FARRUGIA à Mme BAROIN ; Mme LEGRAND à M. DENIS ; M. MARCHAND à Mme COURTIN ; Mme RAFFETIN à M. BROCHET.

Le Conseil municipal a choisi comme secrétaire de séance M. Casimir JAY.

DELIBERATION N°03	PROCEDURE D'ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE
RAPPORTEUR	M. LE MAIRE

Nombre de membres : 49		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
45	Point I : 39	39		5	5
	Point II :	Voir dispositif ci-dessous.			

Point I :

Le nombre d'Adjoints au Maire a été fixé à 18 à l'unanimité des suffrages exprimés (39 Pour, 5 Abstention, 5 Non-participation).

Point II :

Deux listes (jointes en annexe) ont été présentées dans le délai laissé par le Conseil municipal pour le dépôt des candidatures.

Les résultats du 1^{er} tour de scrutin secret pour l'élection des Adjoints au Maire sont les suivants :

- Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 5
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 44
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 44
- Majorité absolue : 23
- Nombre de suffrages obtenus par la liste de François BAROIN : 39
- Nombre de suffrages obtenus par la liste du Groupe Rassemblement National : 5

Les candidats figurant sur la liste proposée par François BAROIN ont été proclamés Adjoints au Maire et immédiatement installés.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026

PROCEDURE D'ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Exposé :

La procédure d'élection des Adjointes au Maire est soumise aux règles propres aux élections et échappe de ce fait au régime général des délibérations ordinaires notamment en ce qui concerne leur caractère exécutoire.

Il est ainsi possible pour le Conseil municipal de procéder de manière concomitante, lors de la même séance, à la fixation du nombre d'Adjointes et à leur élection du moment que ces décisions se rattachent bien à la même opération.

1. Fixation du nombre d'Adjointes au Maire

En application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune doit disposer au minimum d'un Adjoint et au maximum d'un nombre d'Adjointes correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil municipal, soit 14 Adjointes.

Toutefois, en application des articles L.2143-1 et L.2122-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes dont la population est comprise entre 20 000 et 79 999 habitants, la limite fixée ci-avant peut donner lieu à dépassement en vue de la création de postes d'Adjointes chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, sans toutefois que le nombre de ceux-ci puisse excéder 10% de l'effectif légal du Conseil municipal, soit pour la Ville de Troyes un maximum de 4 Adjointes.

Dans ce contexte, le Conseil municipal de Troyes dispose de la faculté de pouvoir disposer d'un maximum de 18 Adjointes.

Décision :

Il vous est proposé :

- **de fixer le nombre d'Adjointes au Maire.**

2. Election des Adjoints au Maire

Le scrutin :

En application de l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

En cas d'élection d'un seul Adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues pour le Maire.

Les listes :

L'ordre de présentation de la liste des candidats aux fonctions d'Adjoint n'est pas lié à l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale et peut être différent de celui-ci.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un avec obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe, conformément à l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les listes sont déposées auprès du Maire, avant chaque tour de scrutin, il n'est pas nécessaire d'avoir été candidat au tour précédent pour figurer sur une liste.

Les Adjoints prennent rang dans le tableau selon l'ordre de leur élection et, entre Adjoints élus sur la même liste, selon l'ordre de présentation sur la liste.

Décision :

Conformément aux dispositions précitées, il vous est proposé :

- **de procéder à l'appel des candidatures dans le délai laissé pour le dépôt des listes de candidats,**
- **de procéder à l'élection des Adjoints au Maire au scrutin secret.**

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE :

Délibération n° 3 du Conseil municipal du 27 mars 2026

Liste proposée par Monsieur François Baroin :

- 1- **Marc SEBEYRAN**
- 2- **Marie HUBERDEAU**
- 3- **Nicolas HONORÉ**
- 4- **Stéphanie BAROIN**
- 5- **Valéry DENIS**
- 6- **Jamila AZZAB**
- 7- **Marc BRET**
- 8- **Marie-Béatrice TURPIN-PADIRAC**
- 9- **Stéphane GRILLAT**
- 10- **Sabah TAHRI**
- 11- **Dominique DEHARBE**
- 12- **Elisabeth GARIGLIO**
- 13- **Bruno BAUDOUX**
- 14- **Rachida BOUDADI**
- 15- **Luc SCHERRER**
- 16- **Karine DOBRAJE**
- 17- **Hervé SOMSOIS**
- 18- **Christine THOMAS**

Groupe Rassemblement National

PRÉSENTATION DES ADJOINTS AU MAIRE

Proposition

1. Amandine BOURDON
2. Baptiste FREGANS
3. Catherine RAFFETIN
4. Bruno SUBTIL